

—
VILLE DE LOUDUN
—

LE MAIRE DE LA VILLE DE LOUDUN :

OBJET :

Accord cadre multi
attributaire -
Requalification des
domaines circulés et
infrastructures ouvertes au
public – Marché
Subséquent n° 4 – Ent RTL

VU :

- les articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des
Collectivités Territoriales,
- la délibération du 23.05.2020 portant délégation au
Maire par le Conseil Municipal de certaines attributions,

- DECIDE -

ARTICLE 1 :

Le présent marché a pour objet les travaux du marché subséquent n°4 - Marché Unique dans le cadre de l'accord cadre multi attributaire – requalification des domaines circulés et infrastructures ouvertes au public.

La procédure de passation mise en œuvre est le Marché à Procédure Adaptée.

ARTICLE 2 :

Le montant de ce marché s'élève à la somme de :

➤ 84 373.50 € HT – 101 248.20 € TTC.

ARTICLE 3 :

Le présent marché est conclu avec l'entreprise RTL demeurant 4 Rue du Souvenir – 86120 ROIFFE.

ARTICLE 4 :

Il convient d'accepter et de signer le marché avec l'Entreprise RTL.

ARTICLE 6 :

Le Directeur Général des Services de la Mairie de Loudun est chargé de l'exécution de la présente décision.

A LOUDUN, le 05 JUL. 2024

Le Maire,
Joël DAZAS



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le :05 JUL. 2024.....

Publié le :05 JUL. 2024.....

Notifié le :

Accusé de réception en préfecture
086-218601375-20240705-DEC2024-71-A1
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024